



Carambolage/litige avec assurance

Par **paulineber**, le **30/11/2009** à **22:22**

Bonsoir,
Mon copain et moi avons eu un accident de la route il y a un mois.
Les faits :
nous roulions tranquillement sur une route à deux voies, limitée à 70km. Sur notre gauche, un véhicule qui roulait un peu plus vite que nous. Un troisième véhicule est mêlé à cette histoire puisque ce dernier a grillé le feu rouge, il traversait notre voie pour aller en face.
Le véhicule sur notre gauche a donc été percuté par le véhicule qui a grillé le feu rouge.
Puis nous, nous arrivions derrière et nous avons pas eu le choix de leur foncer dedans (sachant qu'il y avait des voitures à droite, et que l'accident prenait toute la route).
Au vu de notre assurance, nous sommes 100% fautif puisqu'il s'agit d'un carambolage étant donné qu'un conducteur doit être maître de son véhicule.
De plus le contrôle technique du conducteur qui a grillé le feu rouge n'était plus valable depuis 2006.
Nous avons été remboursé au prix de l'argus, mais avons pris cependant 1.6 de malus... (1er accident)
Pensez vous qu'il est nécessaire de porter plainte contre le conducteur ayant grillé le feu rouge ?
Ou bien, quel(s) autre(s) recours(s) avons-nous ?
Merci pour vos témoignages.
Pauline

Par **chaber**, le **01/12/2009** à **07:31**

Bonjour,
Votre responsabilité se trouve engagée pour non maîtrise de votre véhicule.
Le fait de déposer une plainte ne changera rien et risquerait même d'être classée sans.
Les seuls éléments retenus sont le constat amiable signé ou un constat de police, s'il y a eu blessé.